

Lutte contre l'isolement social des personnes âgées

Les caisses de retraite de la Bourgogne-Franche-Comté lancent leur appel à projets pour lutter contre l'isolement social des personnes retraitées, avec le soutien des Conférences des financeurs de la Bourgogne-Franche-Comté

POUR VOS PROJETS, FAISONS LE LIEN > 8^e édition



DOSSIER DE PRESSE
SEPTEMBRE 2021

GIE IMPA

Ingénierie
Maintien à domicile
des Personnes Âgées

Carsat Retraite & Santé
au travail
Bourgogne-
Franche-Comté

msa santé
famille
retraite
services
L'essentiel & plus encore

cnsa
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie

ars
Agence Régionale de Santé
Bourgogne-
Franche-Comté

Jura
LE DÉPARTEMENT

Côte d'Or
LE DÉPARTEMENT

DIJON
métropole

NIÈVRE
LE DÉPARTEMENT

Territoire de Belfort
Le Département

l'Yonne
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

haute saône
LE DÉPARTEMENT

Doubs
le Département

saône-et-loire
LE DÉPARTEMENT

Conférence des Financeurs de la Bourgogne-Franche-Comté

ÉDITO

YVES BARD, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CARSAT BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ET DU GIE IMPA
(INGÉNIERIE MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES)

Soutenir les porteurs de projets
pour accompagner nos aînés isolés



« La lutte contre l'isolement social de nos retraités se poursuit !

Le contexte de crise sanitaire persiste depuis de nombreux mois et exacerbe l'isolement et la solitude des personnes âgées à domicile comme en établissement. Ces deux facteurs d'accélération de perte d'autonomie et de dépendance constituent un enjeu sociétal.

C'est pourquoi, et plus que jamais, les caisses de retraite continuent de se mobiliser.

Une mission commune de l'inter régime pour repérer et accompagner les personnes isolées ou risquant de le devenir

Les caisses de retraite de Bourgogne-Franche-Comté (Carsat Bourgogne-Franche-Comté, MSA de Bourgogne et MSA de Franche-Comté) s'unissent pour répondre à l'aspiration de chacun d'entre nous : vivre longtemps et en bonne santé à domicile.

Pour y contribuer, depuis 2015, l'appel à projets « Prévenir et lutter contre l'isolement social des retraités » finance des actions au cœur de nos territoires pour encourager les relations humaines et le lien social. Depuis ses débuts il y a 7 ans, il a permis de financer plus de 500 actions et d'accompagner 320 000 retraités.

Soutenu par les Conférences des Financeurs de Bourgogne-Franche-Comté, cet appel à projets est porté par notre Groupement d'intérêt économique, le Gie IMPA, qui œuvre quotidiennement et à différents niveaux pour la prévention de perte d'autonomie du public âgé, que ça soit par des accompagnements individuels ou via des programmes de prévention à destination des seniors.

Le Gie IMPA portera une attention particulière aux porteurs de projet les plus créatifs pour toutes les actions de lutte contre l'isolement des personnes âgées.

En complément des thématiques habituelles de l'appel à projets, deux types de projets seront particulièrement encouragés : ceux permettant de remobiliser les seniors d'autant plus isolés du fait de la crise sanitaire, ainsi que les projets favorisant le développement de l'autonomie numérique des retraités.

Ensemble, nous sommes fiers, avec nos partenaires et nos porteurs de projet, de contribuer activement et au plus près des seniors de Bourgogne-Franche-Comté, à lutter contre l'isolement de nos aînés car plus que jamais, ils ont besoin de nous. »

COMMUNIQUÉ DE SYNTHÈSE

PRES D'1 MILLION D'EUROS POUR FINANCER DES PROJETS LUTTANT CONTRE L'ISOLEMENT SOCIAL DES PERSONNES RETRAITÉES

Pour la huitième année consécutive, le groupement des caisses de retraite, rassemblées au sein du Gie IMPA, renouvelle son appel à projets « Prévenir et lutter contre l'isolement social des seniors » afin de financer à hauteur d'un million d'euros des projets qui visent à améliorer le quotidien des retraités de Bourgogne-Franche-Comté. Nouveauté cette année : le Gie IMPA portera une attention particulière sur les actions en faveur de l'autonomie numérique.

Pourquoi un appel à projets pour lutter contre l'isolement social ?

L'objectif est de permettre à des structures et acteurs de terrain de la région de mettre en place des actions de prévention et d'accompagnement de proximité pour lutter contre l'isolement social des seniors. Depuis sa création en 2015, l'appel à projets a permis de financer plus de 500 actions et d'accompagner plus de 320 000 retraités en Bourgogne-Franche-Comté pour un montant total de 6.6 millions d'euros depuis sept ans.

Aujourd'hui en France, 19% des Français de 60 ans et plus passent plusieurs journées de suite sans parler à personne, d'après une étude réalisée par les Petits Frères des Pauvres¹. En Bourgogne-Franche-Comté, 27% des personnes ayant 60 ans ou plus sont isolées de leur cercle familial, et 32% de leur cercle amical, d'après cette même étude.

Les premières causes de l'isolement des seniors sont l'éloignement des proches, le décès du conjoint et la perte d'autonomie.

Un enjeu de santé publique

Les politiques de lutte contre l'isolement se doivent d'aller à l'encontre de ce phénomène, notamment par la mise en place d'actions propres à chaque territoire. C'est aussi en cela que le Gie IMPA s'engage, afin d'accompagner les porteurs de projets dans le développement d'actions qui répondent à des besoins identifiés localement, dans le but de lutter contre l'isolement de nos aînés. La dotation commune des caisses est abondée par les Conférences des Financeurs volontaires des différents départements de la région Bourgogne-Franche-Comté².

L'action conjointe des caisses de retraite et des départements

En complément des thématiques habituelles de l'appel à projets, une attention particulière sera portée aux projets :

- permettant de remobiliser les seniors d'autant plus isolés du fait de la crise sanitaire
- favorisant le développement de l'autonomie numérique des seniors.

Ces deux points sont des enjeux majeurs au regard de la crise sanitaire et de ses impacts en faveur du numérique. La population senior est particulièrement touchée par le phénomène d'exclusion numérique : 40% des personnes âgées de 70 ans et plus n'utilisent pas internet.

C'est pourquoi, le Gie IMPA et les caisses de retraite régionales ont à cœur de financer des projets sur cette thématique.

POUR CANDIDATER :

A compter du 6 septembre, les porteurs de projets ont jusqu'au **29 octobre 2021** minuit pour déposer leur dossier sur la plateforme en ligne :

<https://isolement.gie-imp.fr/>

¹ D'après le baromètre issu du rapport des Petits Frères des Pauvres du 30 septembre 2019 Solitude et Isolement, quand on a plus de 60 ans en France. <https://www.petitsfreresdespauvres.fr/informer/prises-de-positions/milieu-rural-ou-urbain-contre-l-isolement-des-personnes-agees-dans-les-territoires> Depuis la mise en place de la loi Adaptation de la société au vieillissement

² Depuis la mise en place de la loi Adaptation de la société au vieillissement

DES PROJETS
QUI RÉPONDENT
AUX BESOINS
DES RETRAITÉS

ZOOM CETTE 8^{ÈME} ÉDITION

L'ACTION CONJOINTE DES CAISSES DE RETRAITE ET DES DÉPARTEMENTS

Le Gie IMPA, en coordination avec les départements qui interviennent dans le cadre des Conférences des Financeurs de la perte d'autonomie, permet aux porteurs de ne déposer qu'une seule demande de subvention au titre de l'année 2022, auprès des caisses de retraite et des Conférences des Financeurs.

Ainsi, les actions proposées par les porteurs de projets peuvent aussi bien toucher des personnes âgées dépendantes (relevant des actions de solidarité du Conseil départemental) que des personnes âgées non dépendantes (pour lesquelles l'action sociale est financée par les caisses de retraite).

ZOOM SUR UNE DES ORIENTATIONS DE CETTE 8^{ÈME} ÉDITION

La motivation est le principal levier pour inciter les retraités à s'intéresser au numérique ; ce qui passe le plus souvent par le lien social. La sensibilisation et mobilisation des seniors est une étape décisive. S'appuyer ici sur les relais de proximité et acteurs disposant d'un lien de confiance et pouvoir de prescription est un accélérateur.



Fort de ce constat, le Gie IMPA s'engage sur le thème de l'autonomie numérique !

Pour ce faire, il s'appuie sur les recommandations fournies par les acteurs du Bien Vieillir : l'Assurance Retraite, la CNRACL, la CCMSA, l'Agirc-Arrco et la CNSA. Ce référentiel vise à identifier les conditions idéales pour réaliser des actions en adéquation avec le public ciblé et en réponse à leurs besoins.

Comme par exemple, s'informer sur internet, communiquer par email et les réseaux sociaux avec ses proches, savoir utiliser les principaux sites ou applications administratifs, de mobilité et de services en ligne.

Pour cette première année, les prérequis sont assouplis afin de permettre une mise en place progressive des actions qui tendent vers les recommandations du référentiel.

MODALITÉS PRATIQUES POUR CANDIDATER À L'APPEL À PROJETS

Les associations, les collectivités locales, les entreprises, les établissements publics ou encore les organismes privés porteurs d'une mission de service public peuvent se porter candidats. Ces entités doivent présenter des projets qui touchent particulièrement les personnes âgées isolées ou en risque d'isolement vivant en Bourgogne-Franche-Comté : pour les repérer, les accompagner, ainsi que former des bénévoles qui iront à leur rencontre.

Pour cette huitième édition, l'appel à projets repose sur une nouvelle temporalité.

A compter du 6 septembre, les porteurs de projets ont jusqu'au **29 octobre 2021** minuit pour déposer leur dossier sur la plateforme en ligne :

<https://isolement.gie-impa.fr/>

Les dossiers seront ensuite étudiés et présentés lors des commissions d'études du Gie IMPA puis des Conférences de Financeurs. Les projets financés dans le cadre de la 8^{ème} édition de l'Appel à Projets pourront mettre en place leur projet tout au long de l'année 2022.

Cette année encore, une attention particulière sera portée aux projets :

- s'appuient sur des partenaires locaux,
- favorisent le bénévolat de retraités à retraités,
- prennent en compte le développement de relations intergénérationnelles,
- développent de nouvelles technologies (hors installation et aides techniques à domicile) et visant à leur appropriation,
- s'adressent aux aidants ainsi que des publics migrants vieillissants.

Le formulaire de demande de subvention et le règlement de l'appel à projets sont disponibles sur le site du Gie IMPA : www.gie-impa.fr

Pour tout renseignement complémentaire : 03 81 48 56 20

LES PROJETS DE LA 7ÈME ÉDITION

84 PROJETS FINANCÉS LORS DE LA 7ÈME ÉDITION

Avec une enveloppe commune des caisses de retraite et des Conférences des Financeurs de plus de 1,2 million d'euros, 84 initiatives ont pu être financées sur tout le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté en 2021, dont les projets des associations Binôme 21 et Terres de Légendes.



Et 8 projets multi-départements

Binôme 21, un projet inter générationnel

Afin d'aider les retraités isolés, Binôme 21 organise des visites conviviales à domicile en Côte-d'Or. L'association s'appuie sur des volontaires en service civique formés par des tuteurs. Ainsi, chaque jeune rencontre chaque semaine une dizaine de seniors proches de chez eux, comme Benjamin qui se rend au domicile d'Antoinette à Montbard.



Terre de Légendes : la randonnée et la culture comme leviers du lien social



L'association Terre de Légendes organise des randonnées adaptées intégrant des circuits culturels du Territoire Avallonnais, sur 2h mensuellement, et animées par un réseau de bénévoles. Ainsi, tous ensemble, les participants et les retraités bénévoles partagent les richesses patrimoniales des communes traversées. Liliane, Danielle et le président de l'association, Hervé Desruelles, vous disent tout sur cette action !

L'OPÉRATEUR
DE L'APPEL
À PROJETS

L'OPÉRATEUR DE L'APPEL À PROJETS

LE GIE IMPA

Depuis plus de 10 ans, les caisses de retraite organisent ensemble des actions favorisant la prévention de la perte d'autonomie des retraités bourguignons et francs-comtois. Les actions communes sont discutées au sein d'un groupement d'intérêt économique, le Gie IMPA (ingénierie de maintien à domicile des personnes âgées).

C'est le Gie IMPA qui gère de manière opérationnelle cet appel à projets. Il en fait la promotion, il instruit les dossiers et les présente aux administrateurs des caisses de retraite ainsi qu'à la Conférence des Financeurs de chaque département. Il en assure le suivi financier et tient informés ses partenaires de l'état d'avancement des différents projets.

Aujourd'hui, le Gie IMPA est devenu un acteur majeur du maintien à domicile des personnes âgées non dépendantes (Gir 5 et 6), dans le prolongement de la politique d'action sanitaire et sociale de ses membres.

Véritable laboratoire d'idées des caisses de retraite, le Gie IMPA est par exemple à l'initiative de la prestation « Sortie d'hospitalisation », qui permet aux retraités non dépendants¹ d'organiser leur retour à domicile dans de bonnes conditions. Sans conditions de ressources, la prestation s'enclenche à partir de critères de fragilité : l'isolement social, familial ou géographique, un logement inadapté à l'état de santé, la difficulté à effectuer au moins une des tâches de la vie quotidienne... Ce dispositif a obtenu en 2012 le label « Droit des usagers de la santé » décerné par le Ministère de la Santé.

Le Gie IMPA pilote également des offres de prévention diversifiées et de qualité aux personnes de plus de 60 ans autour de thématiques et d'ateliers labellisés animés par des professionnels au travers du dispositif Les Ateliers Bons Jours. Le Gie IMPA propose aussi une offre de prévention globale adressée aux seniors vivants dans les résidences autonomie en Bourgogne-Franche-Comté : les Atouts de l'Âge.

Pour plus d'informations :

www.gie-impa.fr

www.leszastuces.com

¹ Gir 5 et 6, voire Gir 4 s'ils ne bénéficient pas de l'APA

LES MEMBRES DU GIE IMPA



Le Groupement d'Intérêt Économique « Ingénierie Maintien à domicile des Personnes Âgées » (Gie IMPA) est constitué de la Carsat Bourgogne-Franche-Comté, la MSA Franche-Comté et la MSA de Bourgogne.

La Carsat Bourgogne-Franche-Comté



La Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (Carsat) Bourgogne-Franche-Comté est un organisme de Sécurité sociale à compétence régionale. Structure de droit privé exerçant une mission de service public, elle intervient auprès des salariés, des retraités et des entreprises de la région, au titre de la retraite, de l'action sociale et de la gestion des risques professionnels.

<https://www.carsat-bfc.fr/vous-avez-besoin-d-un-aide-dans-votre-vie-quotidienne.html>

MSA Bourgogne et MSA Franche-Comté



La Mutualité Sociale Agricole est un guichet unique qui gère l'ensemble de la protection sociale (famille, santé, retraite) des salariés et des exploitants agricoles. Elle intervient également dans le domaine de la santé et la sécurité au travail. Elle assure des missions de service public. Elle propose à ses adhérents, à tous les âges de la vie des accompagnements individuels et collectifs, en réponse à leurs besoins.

<https://bourgogne.msa.fr/lfy/web/msa-de-bourgogne/retraite/bien-vivre>

<https://franche-comte.msa.fr/lfy/retraite/bien-vivre>

Contact Presse

Anaïs MOLINET, chargée de communication
anaïs.molinet@carsat-bfc.fr – 03 80 33 13 64